

L'ÉCOLOGISME AMÉRICAIN : DES MYTHES FONDATEURS DE LA NATION AUX ASPIRATIONS PLANÉTAIRES

[François Duban](#)

La Découverte | « [Hérodote](#) »

2001/1 N°100 | pages 55 à 86

ISSN 0338-487X

DOI 10.3917/her.100.0055

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-herodote-2001-1-page-55.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

L'écologisme américain : des mythes fondateurs de la nation aux aspirations planétaires

*François Duban**

Dans les derniers jours de la campagne présidentielle de l'année 2000 aux États-Unis, l'environnement a pris une place qui, de ce côté-ci de l'Atlantique, a pu paraître incongrue, ou à tout le moins inattendue, dans un pays que l'on imagine le plus souvent voué au seul culte du dieu dollar. C'est ignorer que l'environnementalisme – terme par lequel on entend tout militantisme ayant pour objet la protection de la nature, ce qu'en Europe on appellerait écologie au sens politique – est institutionnalisé aux États-Unis et s'accompagne d'une législation très stricte, laquelle est jugée envahissante, voire tentaculaire, par nombre de citoyens. De même, l'écologisme – l'idéologie qui s'appuie sur l'écologie en tant que science pour proposer des principes normatifs pour réformer ou reconstruire la société – est souvent perçu comme une idéologie de relèvement, potentielle mais menaçante. Après l'effondrement des régimes communistes, l'écologisme est en effet décrit, par certains du moins, comme le nouveau rival du capitalisme aux États-Unis.

Pour mieux comprendre cet état de choses, il faut apprécier la place qu'occupe l'environnement, ou plus exactement la représentation de la nature, dans un pays dont l'histoire fut justement trois siècles durant celle de la conquête de la nature réputée sauvage. Dans ce qui suit, on souhaiterait montrer comment les mythes fondateurs américains ont pu influencer, et influencent encore, l'écologisme, non

* Université de la Réunion, a publié *L'Écologisme aux États-Unis* (L'Harmattan, 2000).

seulement aux États-Unis mais aussi dans le monde, en raison de l'emprise internationale dont bénéficie actuellement ce pays. Il convient de préciser d'emblée que la vocation de cet article n'est pas de traiter des interventions, programmes ou projets américains concernant l'environnementalisme dans le monde, mais de proposer une vue de l'intérieur de la genèse du mouvement aux États-Unis, de sa logique interne. Ainsi pourra-t-on espérer mieux comprendre les termes du débat environnemental global et les modalités des interventions américaines dans le monde, dont on ne donnera qu'un ou deux exemples.

On peut déjà noter qu'écologisme et démocratie américaine ont un point commun, à savoir une visée universelle. Si l'écologie se veut l'étude des relations qui relient entre eux les éléments d'un tout, elle peut avoir des prétentions à devenir la science universelle. Quant à la démocratie américaine, elle a voulu dès ses premiers instants se donner comme modèle au monde. Suivant en cela les idées du siècle des Lumières, elle voulut tirer ses principes fondateurs de la nature, et fit en conséquence des droits naturels des droits universels. Nous aurons l'occasion de voir combien la notion de droit est essentielle dans l'évolution de l'écologisme aux États-Unis. Encore faudrait-il, pour établir ces droits universels, que les lois de la nature fussent avérées, reconnues comme scientifiquement établies pour que la nature puisse jouer le rôle de modèle et de norme. Voilà encore un point essentiel pour comprendre l'évolution récente du mouvement environnementaliste aux États-Unis ces dernières décennies.

En tout cas, les conséquences pratiques des représentations de la nature furent décisives pour la croissance de la jeune république américaine dès les premiers temps. La puissance de mythes originels liés à la nature et leurs manifestations idéologiques, comme l'«agrarianisme» de Thomas Jefferson, accompagnèrent l'expansion territoriale vers l'ouest. Le mythe de la «destinée manifeste» de l'Amérique se fit ensuite la doctrine de la justification de cette conquête de la nature sauvage à l'échelle d'un continent, et de l'appropriation des terres de ceux qui l'habitaient, au nom de la civilisation, mission nationale. Lorsque l'expansion trouva son terme au bord du Pacifique, ce fut l'impérialisme qui prit le relais de cette mission qui se voulait de civilisation. Cette époque – les années 1890 –, période charnière à bien des égards, vit la fin de la colonisation de terres «sauvages». La disparition de la frontière obligea la nation à prendre conscience de la finitude de ressources naturelles jugées jusque-là illimitées. Deux mouvements virent alors le jour : la conservation – protéger la nature, mais continuer à l'exploiter – et la préservation – respecter et préserver la nature –, qui ont de manière apparemment indélébile marqué le mouvement écologiste américain. Ses deux grands courants actuels, l'environnementalisme dominant anthropocentrique

et l'environnementalisme « radical », peuvent être vus comme les avatars contemporains respectivement de la conservation et de la préservation.

Cet enchevêtrement de thèmes liés aux représentations de la nature – nature comme modèle universel, nature à conquérir, dominer et exploiter, nature à respecter et protéger, environnementalisme institutionnalisé –, dans un pays qui a conçu sa mission dès les origines comme étant celle de montrer la voie au reste du monde, appelle au moins une question : dans quelle mesure peut-on dire que l'écologisme est influencé par les mythes fondateurs américains ?

Dans ce qui suit, et pour tenter de répondre à cette question, la représentation de la nature que se donnèrent les pères fondateurs sera tout d'abord examinée. Cette représentation, héritée des Lumières, et l'universalisme qui en découla inspirèrent la Déclaration d'indépendance et la Constitution. Elle fut la matrice de l'agrarianisme de Thomas Jefferson, qui sans nul doute a plus que tout autre modelé le paysage américain jusqu'à nos jours, et ce à l'échelle d'un continent, en donnant les moyens aux fermiers pionniers de soumettre la nature sauvage, la prétendue *wilderness*. D'autres éléments sont à trouver à des époques plus récentes. La conquête du continent achevée, vinrent les temps de la conservation qui trouve ses prolongements dans l'environnementalisme américain dominant contemporain. Fort de son succès et de son institutionnalisation, il a pu penser un moment faire inscrire le droit à un environnement salubre dans la Constitution. Il a cru même pouvoir donner comme mission à l'Amérique la lutte contre la pollution à l'échelle planétaire. Sœur jumelle de la conservation dans les années 1890, la préservation, sous l'égide du barde de la nature John Muir, a pour avatar contemporain l'écologie profonde. L'appellation peut surprendre. Ses partisans, s'opposant à l'écologie « superficielle » (*shallow ecology*) de l'environnementalisme dominant anthropocentrique et à ses réformettes jugées insuffisantes pour sauver la nature, ont choisi la voie de l'écologie « profonde » (*deep ecology*). L'idéologie biocentrique et radicale de ce courant a inspiré grand nombre de petits groupes influents et militants, aux États-Unis et dans le monde entier. Le militantisme est aussi la marque d'un autre mouvement proche de l'écologie profonde, la justice environnementale des communautés noires, indiennes et hispaniques, lui aussi marqué par les pères fondateurs et leur universalisme. Force est pourtant de constater que l'environnementalisme est en crise, aux États-Unis du moins. Une partie de l'explication de cette crise est à trouver dans ce que ses adversaires appellent les outrances de l'intégrisme écologiste. Ces mêmes adversaires font ressortir les insuffisances de la science en matière d'environnement. La science, arbitre ultime car présumé irréfutable, se révèle incapable de définir des certitudes qui serviraient de normes et de valeurs pour aider à dire le droit, ce qui d'ailleurs

n'est pas son rôle. Elle ne peut donc trancher dans les batailles juridiques touchant à l'environnement. Dès lors, les Américains, peuple pragmatique par excellence, cherchent au niveau local à établir un dialogue entre toutes les parties pour trouver des solutions pratiques aux problèmes environnementaux. Une démocratie jeffersonienne est-elle en train de se recréer ?

De l'impact de la représentation de la nature au siècle des lumières : la notion de droits naturels

Nature, vertu et droits naturels.

Importance de la nature dans les représentations mentales des pères fondateurs

Il est très vraisemblable que l'empirisme des Lumières ait séduit les Américains pragmatiques. La « N »ature devenait objet d'étude, les esprits éclairés s'adonnant à l'expérimentation dans des laboratoires privés. On s'émerveillait de pouvoir découvrir des lois naturelles et de pouvoir les appliquer. Il convient de préciser que ces lois naturelles ne sont pas celles de notre physique, mais celles du monde vues par le siècle des Lumières, où Dieu n'est pas seulement horloger d'un grand mécanisme universel dont on s'applique avec exaltation à découvrir les lois, mais le Dieu de la nature, la nature de Carl von Linné, avec laquelle l'âme humaine est en communion pour en pressentir les mystères. Tout un édifice philosophique en découla. Aux États-Unis, Thomas Jefferson est sans nul doute le plus illustre représentant des Lumières. L'étude de la nature et les apports des philosophes européens lui fournirent un socle sur lequel rédiger la Déclaration d'indépendance. Rappelons ici les premières lignes de cette déclaration, qui bouleversa l'histoire universelle :

«Lorsque, dans le cours des événements humains, il devient nécessaire pour un peuple de dissoudre les liens politiques qui l'ont attaché à un autre et de prendre, parmi les puissances de la Terre, la place séparée et égale à laquelle les lois de la nature et du Dieu de la nature lui donnent droit, le respect dû à l'opinion de l'humanité l'oblige à déclarer les causes qui le déterminent à la séparation.

«Nous tenons pour évidentes par elles-mêmes les vérités suivantes : tous les hommes sont créés égaux ; ils sont doués par leur Créateur de certains droits inaliénables ; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur. Les gouvernements sont établis par les hommes pour garantir ces droits, et leur juste pouvoir émane du consentement des gouvernés. Toutes les fois qu'une forme de gouvernement devient destructive de ce but, le peuple a le droit de la changer ou de l'abolir, et d'établir un nouveau gouvernement, en le fondant sur

les principes et en l'organisant en la forme qui lui paraîtront les plus propres à lui donner la sûreté et le bonheur. »

On voit ici le rédacteur de la Déclaration invoquer l'Histoire, les lois de la nature, le Dieu de la nature et l'humanité. La Déclaration se place d'évidence dans un cadre universel, ce qui lui permettra de servir de modèle à tout peuple épris de liberté. Cet universalisme trouve son fondement dans les lois de la nature, lois que l'on ne saurait dès lors nier puisque naturelles, et qu'il semble rationnel d'appliquer aux sociétés humaines. Pour ce faire, les droits naturels, dons du Créateur, le Dieu de la nature, devront être garantis. En bref, la nature sert de norme.

La nature est aussi étroitement associée à la vertu et en est même la source. En cela, les pères fondateurs ne faisaient que reprendre les principes des Lumières. On peut ici mentionner le rôle essentiel que devait jouer la vertu dans la construction d'une république de grande taille, projet audacieux et révolutionnaire des Américains dans le Nouveau Monde, lieu de toutes les utopies possibles. Les pères fondateurs considéraient en effet que si les républiques des temps passés avaient disparu, elles le devaient à la corruption. Une république de citoyens vertueux par excellence, des fermiers aisés et instruits, devait donc assurer la pérennité d'institutions démocratiques sur la terre américaine, terre de la liberté.

Terre de liberté, l'Amérique républicaine devient le phare du monde, et le sens qu'ont les Américains d'appartenir à une nation vertueuse leur confère une mission à l'échelle planétaire. Cet avatar du sentiment qu'avaient les puritains américains du ^{xvii}^e siècle d'avoir bâti une « cité sur la montagne » pour guider et sauver les peuples égarés dans le péché devient donc un thème récurrent de la culture américaine.

La mise en place de la démocratie : le mythe agrarien de Thomas Jefferson

Thomas Jefferson s'efforça de finaliser son projet d'une république de petits fermiers, instruits (*educated*), vertueux et indépendants. Pour éviter le retour de la tyrannie, et dans le droit fil de ce que l'on vient d'évoquer, il convenait d'assurer l'indépendance politique des citoyens. Le meilleur moyen pour ce faire consistait à leur donner l'indépendance économique. La nature américaine se montrerait généreuse envers les petits fermiers, qui, dès lors assurés de bien vivre, seraient à l'abri des pressions politiques. Pour ce qui est de la vertu, on a vu son importance pour éviter à la république américaine la déchéance des républiques des temps passés. Quant à l'éducation, c'était une autre manière d'assurer l'indépendance, intellectuelle cette fois, de citoyens à même de faire montre d'esprit critique et d'échapper ainsi à la propagande totalitaire de potentiels tyrans.

Ces principes posés, Thomas Jefferson s'attribua les moyens légaux de donner corps à son projet. Ce furent la *Land Ordinance* de 1785 et la *Northwest Ordinance* de 1787. Cette dernière stipulait que tout nouvel État constitué dans l'Ouest accéderait au sein de l'Union sur un strict pied d'égalité, les treize premiers États ne jouissant d'aucun privilège particulier. Plus importante pour comprendre les rapports de la nation américaine à la nature, la *Land Ordinance* de 1785. Des géomètres fédéraux devaient cadastrer la *wilderness* pour déterminer d'immenses bandes de terre allant d'est en ouest, divisées en *townships* de six miles de côté, ces carrés étant eux-mêmes divisés en trente-six *sections*, qui devaient être vendues aux enchères publiques, en théorie à de petits fermiers, en réalité, le plus souvent, à des compagnies vouées à la spéculation foncière. Les produits de la vente de la *section* portant le numéro 16 étaient destinés à l'entretien d'une école publique. On reconnaît au passage le souci de Jefferson de faire de « ses » fermiers des citoyens instruits. Ce qui importe ici, c'est de voir combien la raison humaine, dans le droit fil de la philosophie des Lumières, impose un ordre géométrique à la sauvagerie de la *wilderness*, faisant fi des accidents de terrain. Les grilles du cadastre symbolisent la peur des pères fondateurs, Jefferson et George Washington en premier, qui redoutaient un développement sauvage sur les terres de l'Ouest, rendant impossible l'établissement d'une société policée.

Ce grand maillage plaqué sur la nature sauvage a imposé un ordre géométrique anthropique sur les paysages de l'Ouest tout au long de l'histoire américaine. Parmi les plus importants avatars de la *Land Ordinance* de 1785, citons le *Homestead Act* de 1862, qui, en pleine guerre civile, montrait la détermination des nordistes à imposer l'ordre WASP et la vision agrarienne et républicaine dans l'Ouest. De nombreux immigrants européens et américains bénéficièrent de ses dispositions. En 1902, le *Reclamation Act* lança un programme d'irrigation et de barrages pour rendre possible un type d'agriculture européenne dans les étendues arides de l'Ouest américain, permettant en théorie à de petits fermiers jeffersoniens de coloniser de nouvelles terres. De nos jours, les cartes routières des États de l'Ouest disent combien la *Land Ordinance* de Jefferson a véritablement recréé les paysages. De même, on peut imputer à l'ordre géométrique des pères fondateurs les coupes claires, en carré, pratiquées par le Forest Service, l'équivalent de notre Office national des Forêts. Les paysages ravagés par les damiers des coupes claires ont d'ailleurs soulevé les protestations des écologistes du Nord-Ouest pacifique.

De la conservation à l'environnementalisme anthropocentrique : le droit à un environnement salubre

Gifford Pinchot et la conservation

Il y a quelque ironie à constater de nombreuses similitudes entre l'idéal jeffersonien et celui de Gifford Pinchot (1865-1946), la figure de proue de la « conservation » aux États-Unis au tournant du siècle. L'approche de Pinchot fut marquée, comme l'était celle de Jefferson, par l'anthropocentrisme qui caractérise la vision de la nature, et plus exactement de ses ressources, par l'*Homo americanus* blanc depuis son arrivée sur le continent. La nature est au service de l'homme, c'est d'ailleurs ce qu'affirme la Bible. De même, très jeffersonien fut le souci des progressistes, dont Pinchot était l'un des membres les plus éminents, d'assurer le bonheur des citoyens ordinaires. Mais ce bonheur était du ressort de l'État fédéral, dont Jefferson avait toujours combattu la trop grande emprise. La conservation, au contraire, était l'œuvre d'une équipe fédérale réunie autour de l'énergique Theodore Roosevelt. Clairement affirmé était le souci des progressistes de ne plus gaspiller les ressources naturelles du pays. C'est d'ailleurs là l'origine probable du nom de « conservation ».

Le concept de conservation est donc né à la fin du XIX^e siècle. Bien que la conservation concerne essentiellement les réserves en eau et en bois d'œuvre, on peut affirmer que son nom reste associé à celui des forêts nationales, dont la gestion est assurée par le Forest Service, une administration fédérale mise en place justement par Pinchot. Formé en France (école de Nancy) puis en Allemagne, ami de Theodore Roosevelt, il marque d'une empreinte indélébile la foresterie américaine et demeure la grande figure du progressisme. La conservation est donc un élément fondamental de l'ère progressiste aux États-Unis (1890-1912), laquelle peut être interprétée comme le prolongement du populisme (1884-1900), mouvement essentiellement rural qui fut la manifestation de l'entrée dans l'ère industrielle et urbaine d'une Amérique pour laquelle le rêve jeffersonien semblait à jamais irréalisable, puisqu'il n'y avait plus de réserves de terres libres après la fin de la « frontière » (1890). La conservation dénonça et combattit la corruption du monde politique par les démagogues sachant capter le vote des immigrés récents dans les grandes cités de l'Est, mais elle fut aussi réaction contre les corruptions d'une ploutocratie capitaliste insolente qui trouvait dans le darwinisme social une justification « naturelle » à son pouvoir. Theodore Roosevelt et les progressistes voulurent redonner au peuple américain le contrôle sur les biens nationaux, en

d'autres termes, sur les réserves minières, forestières, hydrauliques du domaine fédéral, lequel se trouve essentiellement dans l'Ouest. La conservation avait pour mot d'ordre l'usage avisé des ressources (*wise use*), ce qui impliquait une gestion scientifique des forêts en particulier. Le scientisme de l'époque ne pouvait mettre en doute les principes inculqués dans les écoles forestières, les savants ne pouvant que détenir la vérité. La conservation fut donc un souci de préserver non pas la nature pour la nature elle-même et ses valeurs intrinsèques, mais la nature en tant que dispensatrice de ressources. Elle fut fondamentalement anthropocentrique. Autre point important à relever dans le cadre d'une étude inscrite dans la perspective écologiste : le souci de préserver les ressources naturelles nationales, en particulier les forêts, en songeant aux besoins des générations futures. Ce souci est devenu la marque du mouvement écologiste contemporain, pour qui il faut penser l'avenir de la planète non pas en termes de rentabilité immédiate, mais au long terme pour un développement durable, pour les générations à venir. En 1910, dans son livre *The Fight for Conservation*, Pinchot résume ainsi sa pensée :

« Ce que défend avant tout la conservation, c'est l'idée de faire de ce pays le meilleur endroit possible où vivre, à la fois pour nous et pour nos descendants. [...] La conservation représente le mouvement le plus démocratique que ce pays ait connu depuis une génération. Ses tenants considèrent que les citoyens ont non seulement le droit, mais aussi le devoir de contrôler l'utilisation faite des ressources naturelles, qui sont la grande source de prospérité. De même ils considèrent que la mainmise sur ces ressources par les intérêts privés, à moins que leurs opérations ne soient sous contrôle public effectif, est un mal. La conservation est l'application du sens commun aux problèmes communs pour le bien commun. »

La conservation mit donc un frein à la gabegie dont se rendirent coupables les barons voleurs de l'ère du capitalisme sauvage. Elle annonçait la prise de conscience environnementale contemporaine sur les limites des ressources naturelles en ce qu'elle sonnait le glas du mythe d'un Ouest aux forêts, aux fleuves et aux terres inépuisables. Elle fut utilitariste et ne renia pas les lois du marché : même s'il faut nuancer, on attend toujours du Forest Service qu'il fasse des bénéfices. Elle associa science, démocratie et anthropocentrisme. En rattachant le Forest Service, la principale administration née de son avènement, au ministère de l'Agriculture, Pinchot ne put lui éviter les vicissitudes de la vie politique. Le service, tant qu'il a pu apporter des retombées économiques favorables dans les communautés impliquées, a été accepté. Il a même été très populaire jusqu'à une date récente. Mais le vieil antifédéralisme enraciné dans l'Ouest s'est réveillé au moment où l'abattage a été freiné sous la pression des écologistes (années quatre-vingt-dix).

L'institutionnalisation et les dérives de l'environnementalisme anthropocentrique : le droit à un environnement salubre ?

L'environnementalisme américain est largement l'héritier de la conservation, et le terme de *conservationists* est encore utilisé pour désigner les écologistes américains. L'accroissement des activités industrielles et agricoles, pendant et après la Seconde Guerre mondiale, entraîna la dégradation rapide et visible du milieu naturel. Lorsque les *baby boomers* firent entendre leur voix dans les années soixante, la contestation remit en cause un système de valeurs jugées trop contraignantes et nourrit tout un ensemble de mouvements, dont le plus célèbre fut celui de Martin Luther King pour les droits civiques. Dire que l'environnementalisme fit partie de cette vague contestatrice n'est pas faux, mais de nombreux observateurs ont relevé que cette soudaine ardeur verte, qui gagna toutes les couches de la population ou presque, fut si vite et si bien canalisée par un pouvoir empêtré au Viêt-nam que sa spontanéité est suspecte. Quoi qu'il en soit, Earth Day (22 avril 1970), qui mobilisa des millions d'Américains pour ce premier « Jour de la Terre », est d'ordinaire considéré comme le début de l'environnementalisme aux États-Unis. Ce nouveau mouvement se scinda en deux grands courants, l'environnementalisme dominant anthropocentrique, héritier de la conservation, et l'environnementalisme radical, biocentrique, fils spirituel de la préservation abordée ci-après. L'environnementalisme dominant est sans aucun doute l'émanation des aspirations d'une population blanche aisée, soucieuse d'un cadre de vie agréable et salubre, voulant sauvegarder ce qui reste de *wilderness* originelle dans les parcs nationaux et partout où ce sera possible. Il faut bien insister sur ce lien profond entre environnementalisme américain et protection de la nature sauvage. Curieusement, c'est lorsque ses derniers arpentés sont menacés que dans un élan vaguement romantique une population essentiellement citadine s'attache à sauver les paysages grandioses qui ont tant contribué à forger l'identité nationale dès les premiers temps.

Ce courant anthropocentrique s'institutionnalisa très vite et se donna les moyens d'améliorer la qualité de l'environnement et la préservation des zones de nature inviolées. Avant même Earth Day, le président Nixon signa le *National Environmental Policy Act (NEPA)* le 1^{er} janvier 1970, créant le Council on Environmental Quality (CEQ), corps de conseillers spéciaux chargés de l'environnement auprès du Président, et l'Environmental Protection Agency (EPA). L'EPA, la grande agence fédérale chargée de veiller à la bonne application de la législation environnementale, regroupe soixante-trois agences auparavant éparpillées entre douze ministères et départements spécialisés. L'institutionnalisation de l'environnementalisme fut

complétée par : une législation impressionnante (*Wilderness Act* de 1964, *Clean Air Act* de 1970, *Clean Water Act* de 1972 en sont quelques exemples) ; des groupes de pression puissants à Washington ; de nouvelles organisations (comme l'Environmental Defense Fund, créé en 1967) ; et, bientôt, le recours régulier et efficace à la procédure pour faire appliquer des lois de plus en plus rigoureuses. Mais ce mouvement, très bon chic bon genre, a conscience aussi qu'en politique il faut savoir faire des compromis. Il apprend à dialoguer avec des industriels, qui déjà récupèrent l'engouement du grand public pour la protection de la nature, devenue un thème favori des agences de publicité.

À cette institutionnalisation correspond la rapide professionnalisation du mouvement. Les grandes organisations environnementales s'installent à Washington et recrutent une armée d'experts scientifiques et juridiques pour constituer ce que leurs détracteurs appellent le plus puissant groupe de pression de la capitale fédérale. Un mouvement aussi puissant et doté d'un arsenal législatif considérable peut faire croire au grand public que, les problèmes environnementaux étant désormais pris en charge, il n'y a plus lieu de se mobiliser. Il faudrait nuancer en mentionnant que lorsque l'administration Reagan annonça maladroitement qu'elle remettait en cause la protection des zones de nature sauvage, une levée de boucliers impressionnante força le secrétaire de l'Intérieur James Watt à démissionner en 1983. L'environnementalisme est une composante latente mais avec laquelle il faut compter aux États-Unis. Mais ce courant dominant anthropocentrique ne s'attaque pas aux problèmes de fond, aux sources de la pollution et de la dégradation du milieu. Il est toujours déconcertant de trouver une kyrielle de corbeilles destinées à recevoir les différentes qualités de papier des feuilles mises au rebut au pied des photocopieurs dans un pays qui ne veut pas renoncer à un mode de vie aisé où l'automobile dévore le temps, les ressources énergétiques et l'espace. L'environnementalisme dominant se contente de réformes ponctuelles pour résoudre de façon pragmatique des problèmes isolés. Il fait partie de la vie politique, économique, sociale du pays. La presse l'a souligné :

« À moins d'être bûcheron dans le Nord-Ouest ou pétrolier dans l'Arctique, l'environnementalisme est maintenant un état d'esprit accepté. Un candidat républicain à la Maison-Blanche [Bush] se déclarait environnementaliste. Dans un sondage publié récemment par le *Los Angeles Times*, les Américains employaient le terme "écolo" pour se décrire plus souvent qu'ils n'utilisaient des mots comme Démocrate, Républicain, homme d'affaires, conservateur ou libéral. »

L'institutionnalisation de l'environnementalisme aurait pu déboucher sur un amendement de la Constitution, ce qui fut envisagé dès 1970. Dans son message sur l'état de l'Union, le président Nixon considérait qu'il convenait de débattre sur les

moyens d'assurer à chaque citoyen un environnement salubre. Le sénateur Gaylord Nelson, responsable du projet Earth Day, lança alors l'idée d'un amendement de la Constitution allant dans ce sens. L'entreprise n'a pas abouti, mais il y est fait allusion de temps à autre dans les discours environnementalistes. Il est néanmoins remarquable qu'une fois encore une question d'intérêt national renvoie à la notion de droit, à la Constitution, aux mythes fondateurs.

*Un écologisme anthropocentrique aux visées planétaires :
la nouvelle mission de l'Amérique*

Les réalisations de l'environnementalisme institutionnalisé aux États-Unis sont indéniables. La qualité de l'air et de l'eau en particulier a été sensiblement améliorée dès les premières années de la mise en application de la nouvelle législation environnementale. Forts de ces acquis, certains, imaginant que leur pays n'a plus d'autre « empire du mal » que la pollution à combattre après l'effondrement du communisme, se demandent dans quelle mesure il ne pourrait pas servir de modèle, une fois encore, pour les autres nations. La presse à grand tirage s'en fit l'écho à la fin des années quatre-vingt, lorsque *Time* publia ces lignes :

« [Les Américains sont persuadés] que l'Amérique doit jouer un rôle de dirigeant [en ce qui concerne les problèmes de l'environnement]. Non seulement les États-Unis sont une nation riche, de technologie avancée, en position d'aider les autres à parvenir à un développement durable, mais ils en ont la responsabilité, moralement parlant. Après tout, ils consomment une quantité disproportionnée des ressources mondiales. [...] Mais il semble que l'argument majeur en faveur d'un *leadership* américain en matière d'environnement relève d'un certain idéal. Ronald Reagan adorait chanter les louanges du rôle unique de l'Amérique en tant que "cité sur la montagne" comme modèle dont on pouvait s'inspirer en matière de démocratie et de libre entreprise. Maintenant qu'une bonne partie du monde semble avancer sur la voie de la démocratie, les États-Unis devraient porter leurs regards sur une autre mission, plus urgente et encore plus noble, celle de sauver la planète. »

Il va sans dire que de telles aspirations font plus que sourire nombre d'écologistes militants de par le monde, mais il n'en reste pas moins vrai que, suivant en cela une tradition nationale bien établie comme nous l'avons montré, l'Amérique une fois encore se pose en modèle. Cependant, dans les rangs des environnementalistes américains eux-mêmes, de nombreuses voix s'élèvent contre ceux qui voudraient citer les États-Unis en exemple. Elles appartiennent au courant biocentrique.

De la préservation à l'écologie profonde : la réémergence de la question des droits, droits de la nature ou droits naturels

Henry Thoreau, John Muir et la préservation

L'autre courant de l'environnementalisme américain, le courant biocentrique, peut être vu comme l'avatar de la préservation de la fin du XIX^e siècle. On peut en voir les premières manifestations dès les écrits de l'ermite de Concord, Henry David Thoreau (1817-1862), la figure la plus marquante du transcendantalisme américain après, ou avec, Emerson. Si l'on accepte de considérer le transcendantalisme comme l'une des manifestations du génie national en ce qu'il met l'accent sur l'expérience et la sensibilité de la personne individuelle, et s'inscrit en plein dans une tradition qui fait de l'expérience religieuse personnelle dans la nature une donnée fondamentale de l'expérience américaine, on pourra mieux apprécier dans ce qui suit les raisons qui ont fait le succès de l'écologie profonde aux États-Unis.

Henry D. Thoreau figure au premier rang des grands auteurs américains pour son *Walden*, journal d'une retraite pastorale au bord du lac du même nom, au nord de Boston. Ce transcendantaliste, qui peut faire figure d'excentrique, chercha dans la solitude des bois l'expérience de l'existence dépouillée des conventions ordinaires. En binant ses haricots et en observant les fourmis, il faisait la redécouverte du monde et en donnait un compte rendu surprenant. Voici ce qu'en dit Roderick F. Nash, critique américain contemporain proche de l'écologie profonde :

« Dans son journal pour l'année 1857, il écrivait : “Je ne tiens pas les autres animaux pour des bêtes au sens ordinaire.” Il considérait les perches arc-en-ciel, les plantes, les mouffettes et même les étoiles comme des compagnons et des voisins. [...] Pas de hiérarchie ni de discrimination dans le concept de communauté chez Thoreau. “Ce que nous appelons la sauvagerie, écrivait-il en 1859, est une civilisation autre que la nôtre”. »

Nash, pour faire figurer Thoreau au rang des précurseurs de l'écologie profonde et de son holisme biocentrique – qui voit le monde comme un ensemble interdépendant d'éléments où la valeur première est la vie –, fait ressortir l'égalité de toutes les formes du vivant aux yeux du barde de *Walden*, plantes, animaux, sans parler des astres, une vision qui règle son compte à l'anthropocentrisme des cultures occidentales. Dans la mesure où Thoreau est l'un des auteurs les plus lus par le public cultivé américain, on peut effectivement concéder qu'il a préparé le terrain pour une autre perception de la nature et de ses habitants, où l'égalité des formes du vivant, le bio-égalitarisme, ne fait pas hausser le sourcil ou les épaules. Son œuvre alimente de nombreuses recherches par les critiques contemporains

spécialistes de la littérature de la nature (*nature writing*), très en vogue dans les universités américaines.

Contemporain de Gifford Pinchot, John Muir (1838-1914), le père de la préservation, est un autre précurseur de l'écologie profonde. Il retrouve le sacré dans la nature sauvage californienne, qu'il parcourt en longues randonnées solitaires, un quignon de pain en poche, se réchauffant aux sources d'eau chaude dans les sierras. Cet immigrant écossais trouve dans la *wilderness* la présence d'un Dieu plus aimable que celui de la Bible de son père et renoue avec l'expérience très américaine d'une initiation de l'ordre du religieux au sein de la nature. Il rapporte de ses excursions des notes – dix volumes, sans compter les articles pour divers magazines – qui reçoivent un accueil très favorable. À l'époque où la « frontière » vit ses derniers moments, Muir perçoit ce que la perte de l'existence des derniers espaces de nature vierge peut signifier dans un monde obéissant à la dictature des chronomètres, soumis à l'empire du machinisme et privé du chant du monde par l'urbanisation. Il milite pour la sauvegarde des paysages de Yosemite, dont il réussit à faire un parc national (1890), et fonde à San Francisco le Sierra Club, la plus représentative des grandes organisations environnementales de nos jours.

Muir est surtout connu comme chef de file de la préservation, qui présida grandement à l'établissement des parcs nationaux aux États-Unis. La préservation se caractérise par le souci premier de préserver la nature sauvage intacte, pour elle-même et non plus pour satisfaire des aspirations anthropocentriques, qu'elles soient d'ordre esthétique ou romantique. Pourtant, la nature devient temple où peuvent se donner libre cours des sentiments imprégnés d'un vague mysticisme et de religiosité. Muir apprend à ses lecteurs que rien ne saurait remplacer l'expérience directe de la nature sauvage, laquelle conduit à la révélation : il n'existe pas sur terre, selon lui, de réactifs chimiques aussi sensibles que ceux de l'âme humaine. On reconnaît ici l'influence du transcendantalisme alors à son apogée, et l'une des origines possibles de thèmes semblables dans l'écologie profonde, qui elle aussi comporte une dimension religieuse inavouée. De plus, en redécouvrant l'interdépendance de tout ce qui existe dans l'univers, Muir fit là aussi figure de précurseur de l'écologisme et du holisme, un de ses fondements essentiels. Ces mots de Muir sont souvent cités dans la littérature environnementale : « Lorsqu'on essaie de considérer isolément un objet quelconque, on s'aperçoit qu'il est relié à tout le reste de l'univers. » Même si Muir n'est pas le premier à le dire, il est parmi les premiers à l'écrire outre-Atlantique. C'est une autre raison qui fait de lui un précurseur de l'écologie profonde.

L'écologie profonde : écologisme militant planétaire pour les droits du vivant

Au sein de l'environnementalisme radical, l'écologie profonde apparaît comme le mouvement le plus important tant par ses productions théoriques en matière d'idéologie pure et d'éthique de la nature, à laquelle elle reconnaît des droits, que par l'activisme de ses sympathisants. Soulignons dès à présent le fait que l'écologie profonde n'est pas à proprement parler uniquement américaine, mais, comme le veut le principe holiste, mondiale, pour ne pas dire « globale ». On doit au Norvégien Arne Naess l'article fondateur « The Shallow and the Deep, Long-Range Ecology Movements : A Summary ¹ ». Rappelons que l'écologie profonde réfute l'approche de l'environnementalisme dominant, dont elle juge les réformes ponctuelles comme autant de remèdes superficiels (*shallow*) à une dégradation environnementale qui exige une révolution écologique, en profondeur (*deep ecology*), si l'on veut espérer sauver la planète. Cette écologie n'a rien de scientifique, et d'ailleurs se méfie de la science. Elle lui préfère le travail sur soi, l'expérience personnelle directe de la nature, ce qui n'est pas sans rappeler l'approche de Muir et des transcendentalistes et une certaine tradition très américaine de l'expérience religieuse. Elle connaît d'ailleurs un réel succès aux États-Unis, particulièrement dans les milieux universitaires, où elle cousine avec le politiquement correct. Elle fournit une base théorique à la littérature de la nature contemporaine et à l'écocritique (*ecocriticism*), forme de critique littéraire mais qui peut aussi déborder vers des thèmes plus politiques. La revue la plus prestigieuse en la matière est *Environmental Ethics*. Elle réfute le dualisme cartésien et l'anthropocentrisme des philosophies occidentales. Ses deux traits essentiels sont l'appel à l'épanouissement de soi, mais un soi qui pour se réaliser doit se percevoir comme ensemble de relations peu à peu élargies au reste de la biosphère, un soi qui devrait à la limite s'y diluer. Seconde caractéristique : le principe d'égalité biocentrique, autrement dit, l'égalité en droit à la vie de toutes les formes du vivant. En bref, l'écologie profonde fournit un socle théorique aux militants écologistes les plus déterminés, aux États-Unis et dans le monde, on songe notamment à Greenpeace. Pour sauver des arbres, ces militants y plantent des clous destructeurs de tronçonneuses et de contrats juteux, ou pour empêcher la mise en eau d'un nouveau barrage s'enchaînent à des rochers, ou encore sautent à pieds joints dans un ciment à prise rapide pour barrer la route aux bulldozers. Ce sont là quelques exemples d'écosabotage, pratiqué par les premiers adhérents d'un groupe environnemental radical, « Earth First ! », dont le nom reste associé à l'écologie profonde, qu'ils ont fait connaître au grand public aux États-Unis.

1. A. NAESS, « The Shallow and the Deep, Long-Range Ecology Movements : A Summary », *Inquiry*, 16, Oslo, 1973, p. 95-100.

Ces agissements peuvent sembler relever du folklore écolo, mais ils montrent à quel point l'écologie profonde a pu convaincre et pousser ses adeptes à l'action. Il faut surtout mesurer sa véritable influence sur un autre terrain, celui de l'idéologie. L'écologie profonde est en effet grande pourvoyeuse de littérature environnementaliste et écologiste dans le monde, et ses idées et principes font leur chemin. Il lui fut longtemps reproché d'être un amalgame confus de spiritualisme oriental, d'une certaine tradition mystique, telle que la présente Aldous Huxley dans son ouvrage *The Perennial Philosophy* (1946), d'éléments de la vision du monde des Indiens d'Amérique et des premières théories de l'écologie en tant que science, dont elle fit ses mythes. Sans doute pour répondre à cette critique, Devall et Sessions en définirent les principes en 1985.

Les principes de l'écologie profonde se résument en huit points :

« 1. – Le bien-être et l'épanouissement de la Vie sur la Terre ont une valeur par eux-mêmes (on peut dire encore : valeur intrinsèque, valeur inhérente). Ces valeurs sont indépendantes des considérations utilitaires que l'homme peut porter sur le monde non humain.

« 2. – La richesse et la diversité des formes de vie contribuent à la réalisation de ces valeurs et sont aussi des valeurs en elles-mêmes.

« 3. – Les êtres humains n'ont pas le droit de réduire cette richesse et cette diversité sauf si des besoins vitaux sont en jeu.

« 4. – L'épanouissement de la vie et des cultures humaines est compatible avec une diminution significative de la population humaine. L'épanouissement de la vie non humaine requiert une telle diminution.

« 5. – À l'heure actuelle, les interventions de l'homme dans le monde non humain sont excessives, et la situation se détériore rapidement.

« 6. – Il faut donc revoir nos pratiques. Ces pratiques affectent les domaines de l'idéologie, de la technologie et de l'économie dans leurs fondements. Il en résultera un état de choses profondément différent de ce qu'il est à présent.

« 7. – Idéologiquement, le changement consiste essentiellement à savoir apprécier la qualité de la vie (savoir donner tout leur prix à des situations qui le méritent) plutôt que de s'en tenir à un niveau de vie toujours plus élevé. La différence entre quantité et qualité sera profondément ressentie et comprise.

« 8. – Ceux qui adhèrent aux principes ci-dessus ont l'obligation morale d'essayer, directement ou non, de mettre en œuvre les changements nécessaires. »

La lecture de ces quelques principes donne une idée de l'ampleur de la révolution philosophique proposée par l'écologie profonde. On l'a d'ailleurs comparée à la révolution copernicienne. Il s'agit rien moins que d'éliminer l'anthropocentrisme et de s'attaquer à l'humanisme en instituant le bio-égalitarisme. Peut-on néanmoins faire du bipède anthropique une espèce ordinaire égale aux autres

quand elle est la seule à savoir définir une éthique, fixer des droits, et s'attacher à faire respecter ces droits, les siens et ceux des autres espèces ?

De nombreux critiques ont sévèrement condamné les principes de l'écologie profonde. En France, Luc Ferry a proposé une étude de la pensée écologiste où figurent des jugements sévères à l'égard des amis d'Arne Naess et du travail de sappe de l'humanisme auquel ils se livrent². Les implications du principe numéro 4 sont en particulier inquiétantes. De quelles populations va-t-on réduire le nombre ? Et comment ? Nous relèverons un seul exemple parmi d'autres des dangers potentiels de la logique écologiste portée à l'extrême. Faisant allusion aux famines sévissant dans le tiers-monde, Garrett Hardin, écologiste extrémiste, écrivait :

« La juste répartition des richesses est un luxe que ne peut s'offrir un pays si ses ressources sont englouties pour faire vivre sa population pléthorique. [...] Comment pouvons-nous aider un pays à échapper à la surpopulation ? Il est clair que la pire des choses à faire serait d'envoyer de la nourriture. [...] Envoyer des bombes atomiques serait plus charitable... »

On fera grâce au lecteur de la suite.

En ce qui concerne les pays développés, on notera là encore la révolution sociale et économique qu'entraînerait l'application de ces principes. Comment imaginer, aux États-Unis en particulier, une réduction drastique du train de vie, un renoncement au superflu, chose très nécessaire, ainsi qu'aux douceurs d'une civilisation qui permet de vivre dans le désert et d'en admirer la beauté au quotidien ? Il est évident que la société américaine, dont certains membres peuvent être séduits par le discours de l'écologie radicale, qui fait vibrer en eux l'appel de la *wilderness*, ne peut pas accepter le démantèlement d'une économie bâtie sur la production de masse, le gaspillage et la croissance économique.

Après avoir exposé les grandes lignes de l'écologie profonde, une question se pose dans le cadre de notre sujet : l'écologie profonde est-elle un mouvement mondial, comme elle aspire à l'être, ou reste-t-elle typiquement américaine ? Dans ce cas, son influence planétaire indéniable serait de l'ordre de l'impérialisme culturel américain, comme l'avancent certains, un point examiné plus bas. Elle se présente bien comme une idéologie globale dont les adeptes américains ne seraient que des écologistes profonds parmi d'autres. Il n'en reste pas moins que les moyens en termes de recherche en milieu universitaire, en ressources matérielles et financières rendent très influents les écologistes profonds d'outre-Atlantique à l'échelle mondiale. Les débats d'idées qui inspirent la littérature environnemen-

2. L. FERRY, *Le Nouvel Ordre écologique : L'arbre, l'animal et l'homme*, Grasset, Paris, 1992.

taille internationale sont largement dominés par des thèmes appartenant à l'écologie profonde et par des considérations très politiquement correctes. Cette littérature sous influence américaine a pour grands prêtres Bill Devall, George Sessions, coauteurs de *Deep Ecology: Living as if Nature Mattered* (1985), Gary Snyder, même si Arne Naess, norvégien, en est le père, et si Warwick Fox, australien, en est un autre théoricien. Pour preuve de cette appartenance américaine : l'attachement des écologistes profonds à la sauvegarde de la *wilderness*, notion on ne peut plus américaine. C'est la thèse de Ramachandra Guha, universitaire indien.

Dans un article très souvent cité³, Guha affirme que derrière les principes biocentriques et bio-égalitaristes de l'écologie profonde se profile l'obsession séculaire de la préservation et de l'environnementalisme américains, à savoir la sauvegarde des derniers arpens de *wilderness* nationale. Cet attachement a très bien été analysé par Roderick F. Nash dans son magistral *Wilderness and the American Mind*⁴. Guha, quant à lui, affirme sans ambages que l'écologie profonde, n'en déplaît à ses fondateurs qui affirment son universalité, est bien américaine :

« Mon approche de l'écologie profonde demeure essentiellement de nature historique et sociologique, plutôt que philosophique. Je m'attache tout spécialement à montrer l'enracinement culturel d'une philosophie qui aime à se présenter comme ayant une portée universelle. J'avance deux arguments principaux : premièrement, que l'écologie profonde est dans sa quintessence américaine, et, en dépit de quelques ressemblances d'ordre rhétorique, que les buts sociaux et politiques de l'environnementalisme radical dans des contextes culturelement distincts (par exemple en Allemagne ou en Inde) sont bien différents. Deuxièmement, que les conséquences humaines de la mise en œuvre de l'écologie profonde à l'échelle du monde (ce qui est le but de ses adeptes) sont en vérité très graves. »

Peut-être conviendrait-il de donner une interprétation légèrement différente en ce qui concerne l'américanité ou l'universalisme de l'écologie profonde. Nous avons vu que l'un des thèmes récurrents dans l'histoire américaine consiste à se donner une mission universelle. Il est alors bien difficile de distinguer entre ce qui serait proprement américain et le caractère universel dans l'écologie profonde. Cela n'enlève en rien le sentiment que peuvent avoir les pays du tiers-monde d'être l'objet d'un impérialisme américain, fût-il écologiste, lorsque les organisations environnementales comme le WWF, perçu à tort ou à raison comme américain, viennent

3. R. GUHA, « Radical Environmentalism: A Third-World Critique », *Key Concepts in Critical Theory: Ecology*, Carolyn Merchant, Humanities Press, New Jersey, 1994, p. 281-89.

4. R. F. NASH, *Wilderness and the American Mind*, 3^e édition, Yale University Press, New Haven, 1982.

chez eux pour mener à bien des opérations de sauvegarde des espèces menacées, que ce soit par bio-égalitarisme ou par souci de préserver la nature sauvage.

Guha s'indigne de voir en Inde des populations paysannes démenagées pour faire place au tigre. Il dénonce là une attitude de nantis qui méprisent le sort des plus pauvres au nom d'une politique environnementale sélective, qui mettent la survie du tigre avant d'autres menaces au moins aussi importantes pour l'écosystème local et global, comme la pollution de l'air et de l'eau, l'érosion des sols, la déforestation. Elles touchent les plus démunis, qui eux seraient parvenus à un équilibre écologique dans leur relation à l'environnement. L'écologie profonde ferait-elle fi de l'humain ? Guha écrit :

« Dans la mesure où l'Inde est un pays depuis longtemps humanisé et densément peuplé, où les populations rurales ont trouvé un équilibre subtil dans leur relation à la nature, la création de réserves sur certains espaces de nature sauvage a eu pour résultat le transfert direct de ressources des habitants pauvres vers les riches. Ainsi le projet *Tigre*, un réseau de parcs salué par la communauté écologiste internationale comme étant une réussite remarquable, met en conflit direct les intérêts du tigre contre ceux des paysans pauvres vivant sur et autour de la réserve. La création de réserves pour le tigre n'a pu être possible que par le déplacement de villages existants et de leurs habitants ; leur gestion exige l'interdiction permanente de la présence de paysans ou de leur bétail. C'est à l'initiative de deux groupes sociaux que furent mis en place des parcs pour grands mammifères comme le tigre, le rhinocéros ou l'éléphant. Il s'agit tout d'abord d'un groupe d'anciens chasseurs devenus écologistes et appartenant essentiellement à l'élite féodale indienne en déclin, et en second lieu, des représentants d'organisations internationales comme le WWF et l'IUCN, lesquelles cherchent à transplanter sur le sol indien le système américain de parcs nationaux. En aucun cas ne furent pris en compte les besoins de la population locale, et, comme dans de nombreuses régions d'Afrique, les réserves sont gérées avant tout au bénéfice de riches touristes. Jusqu'à une époque très récente, la sauvegarde d'espaces naturels sauvages a été perçue comme politique environnementale normale par l'État et l'élite écologiste ; en conséquence, les problèmes environnementaux qui pèsent bien plus directement sur la vie des pauvres – par exemple, l'approvisionnement en combustible, en foin, en eau –, l'érosion des sols, la pollution de l'air et de l'eau n'ont pas été traités de manière satisfaisante. »

L'émotion que suscita cet article publié dans *Environmental Ethics* en 1989⁵ fut d'autant plus considérable que l'écologie profonde croit trouver certaines de ses

5. R. GUHA, « Radical Environmentalism and Wilderness Preservation : A Third-World Critique », *Environmental Ethics*, 11, printemps 1989, p. 71-80.

origines dans la tradition philosophique de l'Orient, dont l'Inde est la source. Politiquement correcte dans son respect absolu des droits des minorités, elle se veut aussi sensible à leur sort. Les échanges de vues continuent sur la toile, dont il faut souligner le rôle majeur comme véhicule d'une idéologie qui veut sauver la planète.

Un rejet similaire de l'environnementalisme blanc, qu'il soit profond ou dominant, est opéré par un mouvement dans lequel on croit voir la nouvelle chance d'un environnementalisme américain manifestement en crise, que ce soit en raison des compromissions consenties par les grandes organisations environnementales du courant dominant ou de l'extrémisme biocentrique de l'écologie profonde, dont les retombées légales font hurler les propriétaires fonciers regroupés au sein du Wise Use Movement. Ce nouveau mouvement américain, appelé Justice environnementale (Environmental Justice), est essentiellement celui de minorités trop souvent victimes de la pollution de l'homme blanc. Il nous intéresse au premier chef en ce qu'il se donne lui aussi un cadre universel inspiré de la Constitution des États-Unis, et des principes à l'échelle de la planète, avec, implicitement, le rôle de modèle, une fois encore, pour les populations de couleur du tiers-monde.

La Justice environnementale : militantisme aux aspirations universelles pour faire respecter les droits des minorités

Les tenants de l'Environmental Justice rejettent donc le monde de l'homme blanc, qui n'est pas admis dans leurs conseils d'administration. Il est pourtant frappant de relever dans le préambule des principes établis en octobre 1991 par le Premier Sommet des groupes environnementaux de gens de couleur⁶ à Washington une allusion on ne peut plus claire aux fameux *We the People*, premiers mots de la Constitution. Même si l'on considère que c'est là le moyen pour des communautés trop souvent victimes d'une injustice écologique flagrante, recevant dans leur voisinage les déchets toxiques de la grande industrie, d'interpeller la société blanche et de la mettre devant ses contradictions, il n'en reste pas moins que ces simples mots s'inspirent des mythes fondateurs de la nation américaine, majoritairement blanche, mais dont le projet initial reste universel.

À tel point que Roderick F. Nash a pu relire l'histoire de la nation américaine comme l'application laborieuse mais irrésistible des principes de la Constitution aux minorités. Une fois encore, il s'agit de droits, ceux que garantit la Constitution, peu à peu accordés à des cercles toujours élargis de citoyens américains, ou d'êtres

6. First National People of Color Environmental Leadership Summit.

vivants, voire désormais d'écosystèmes relevant de sa juridiction. Les anciens colons en furent les premiers bénéficiaires. Les esclaves affranchis (*Emancipation Proclamation*, 1863), les femmes (dix-neuvième amendement, 1920), les Indiens (*Indian Citizenship Act*, 1924), les ouvriers (*Fair Labor Standards Act*, 1938), les Noirs à nouveau (*Civil Rights Act*, 1968), les espèces animales et végétales menacées (*Endangered Species Act*, 1973) bénéficient tour à tour de l'assurance de la garantie de leurs droits dans la logique de la Constitution⁷. Les droits naturels vont-ils s'appliquer à la nature ? Nash fait alors remarquer que les idées des abolitionnistes dans les années 1830 soulevaient les mêmes railleries.

Pour l'instant, il s'agit de faire entendre les droits des communautés de couleur, hispaniques, noires, indiennes, à un environnement salubre. C'est le sens du texte rédigé lors du premier sommet du mouvement, à Washington, le 24 octobre 1991, qui en définit les principes :

« Nous, les personnes de couleur, ensemble réunies à ce Sommet international des groupes environnementaux de personnes de couleur pour commencer à construire un mouvement national et international de tous les peuples de couleur pour lutter contre la destruction et l'accaparement de nos terres et de nos communautés, par la présente réaffirmons et rendons hommage à chacune de nos cultures, chacune de nos langues, et chacune de nos croyances sur le monde naturel, et notre rôle dans notre propre libération. À nous d'assurer la justice environnementale, de promouvoir des activités économiques de remplacement qui pourraient contribuer au développement de manières de vivre écologiquement durables. À nous d'assurer notre libération politique, économique et culturelle qui nous a été refusée pendant cinq cents ans de colonisation et d'oppression, avec pour résultat l'aliénation de nos communautés, l'empoisonnement de nos terres et le génocide de nos peuples. Aussi nous affirmons et adoptons ces Principes de Justice Environnementale :

« 1. – La Justice environnementale affirme le caractère sacré de la Terre notre mère, l'unité écologique et l'interdépendance de toutes les espèces, et le droit à ne pas être menacé de destruction écologique.

2. – La Justice environnementale exige que la conduite des affaires publiques soit fondée sur le respect mutuel et la justice pour tous les peuples, et qu'elle soit exempte de toute forme de discrimination ou de préjugé.

3. – La Justice environnementale fait obligation d'établir le droit de faire un usage fondé sur l'éthique, la responsabilité et la mesure des terres et des ressources

7. R. F. NASH, *The Rights of Nature : A History of Environmental Ethics*, op. cit.

renouvelables au bénéfice d'une planète durablement viable pour les hommes et les autres formes de vie⁸. »

Il est frappant de voir l'imbrication de la notion de droits tels que peut les garantir la Constitution et des principes biocentriques de l'écologie profonde dont on peut apprécier ici l'influence. Pour l'instant, la Justice environnementale se bat contre un manque de moyens et un éparpillement qui lui enlèvent beaucoup d'influence. Mais c'est peut-être un atout si elle veut devenir un modèle, comme il semble qu'elle le souhaite (« mouvement national et international »), pour d'autres communautés démunies à travers le monde. Les injustices environnementales ne se rencontrent pas que sur le seul sol des États-Unis. Les pays riches en général trouvent plus commode de proposer de grosses sommes d'argent aux pays pauvres pour en faire leurs dépotoirs. Les combats des groupes dans la mouvance de la Justice environnementale pourraient donc servir de modèles pour d'autres organisations démunies dans le monde, sans doute plus sensibles aux discours de frères de couleur qu'aux doctes injonctions des experts des grands organismes mondiaux ou des sollicitudes des grandes organisations environnementales.

La Justice environnementale, née aux États-Unis, s'appuie sur les mythes fondateurs du pays et se donne une mission universelle à l'instar des pères fondateurs. Elle veut croire qu'elle a plus de chances d'être entendue par les peuples du tiers-monde que par l'*establishment* environnemental blanc. Elle est, de façon quelque peu ambiguë, nourrie d'humanisme constitutionnel et du biocentrisme de l'écologie profonde. Celle-ci, de par le volume des productions de ses adeptes, exerce une grande influence sur l'écologisme mondial et ses réalisations. L'écologie profonde a pu facilement se développer aux États-Unis où elle est en harmonie avec des traits culturels traditionnels (individualisme, expérience, religiosité, fascination exercée par la *wilderness*) et, de ce fait, bénéficie des moyens matériels considérables de ses adeptes américains pour influencer l'écologisme mondial. Il n'en reste pas moins qu'idéologiquement c'est la notion de droit – droit à la vie et à l'épanouissement – qui revient encore. Mais pourquoi ?

8. Cité in M. DOWIE, *Losing Ground : American Environmentalism at the Close of the Twentieth Century*, op. cit., p. 284-285.

La déroute environnementaliste

La question de la persistance de la notion de droit dans l'histoire contemporaine de l'environnementalisme américain peut trouver plusieurs explications. La première renvoie aux mythes fondateurs de la nation et à l'importance accordée alors aux droits naturels, devenus droits de l'homme. La seconde pourrait être l'incapacité de la science, de l'écologie en premier lieu, à donner des principes directeurs indiscutables en matière de protection de l'environnement. Dépouillés des certitudes de la science, les environnementalistes se replient vers le domaine de l'éthique, domaine des valeurs et non des preuves. Les détracteurs du mouvement environnementaliste aux États-Unis n'ont d'ailleurs pas manqué de souligner ces insuffisances, et leurs offensives ont réussi à faire douter une opinion publique pourtant acquise à la cause environnementale. Il est indéniable que l'environnementalisme est en crise aux États-Unis.

Les outrances de l'intégrisme écologiste dans ses exigences pour la mise en application des droits des espèces et écosystèmes

Pour illustrer ce que de nombreux citoyens américains perçoivent comme les outrances de l'intégrisme écologiste biocentrique des écologistes profonds, citons le cas de la chouette tachetée, qui a marqué l'opinion publique. En substance, la chouette tachetée est une espèce menacée d'extinction car, apparemment, elle ne peut survivre que dans les forêts primaires du Nord-Ouest pacifique, largement mises à contribution pour fournir le marché. Rappelons que le bois d'œuvre constitue le matériau de base de la grande majorité des maisons individuelles aux États-Unis. L'enlaidissement consécutif des paysages du Nord-Ouest pacifique, où les coupes claires en carré se voient à des kilomètres à la ronde, provoqua la colère d'une population citadine aisée qui, pour une large part, avait fui l'urbanisation galopante de la Californie – la « californisation » – pour trouver en Oregon ou dans l'État de Washington un cadre de vie naturel et accueillant. Mais l'industrie forestière a longtemps occupé le premier rang dans le Nord-Ouest pacifique, où elle bénéficie de puissants appuis politiques au Congrès. Il fallait donc pour les environnementalistes locaux trouver un moyen de freiner l'abattage des dernières forêts vierges américaines.

Aux arguments économiques ils opposèrent le droit des espèces menacées à survivre, droit inscrit dans l'*Endangered Species Act* de 1973. Cette loi, pour assurer la survie des espèces menacées, oblige à préserver les écosystèmes qui sont leur habitat naturel. Les forêts du Nord-Ouest pacifique étant l'habitat de la

chouette tachetée, espèce déclarée menacée d'extinction en juillet 1990, les environnementalistes avaient ainsi les moyens de s'opposer aux intérêts forestiers, et le conflit ne pouvait trouver d'autre issue que juridique. Le résultat de nombreux procès fut la suspension des coupes claires dans les forêts primaires dépendant du Forest Service dans le Nord-Ouest pacifique, et ce pendant quelques années. Des communautés entières de bûcherons eurent à en pâtir. Les scieries de petites villes dans le massif montagneux et boisé des Cascades se turent, le chômage s'installa, avec sa cohorte de fléaux sociaux. Pour sauver un oiseau dont personne n'avait jusque-là entendu parler, on sacrifiait une industrie, et le bien-être de centaines de familles de bûcherons. Droits des espèces contre droits des hommes, biocentrisme contre humanisme, on voit jusqu'à quel paroxysme quasi aporétique la logique de ce que Nash appelle le libéralisme américain peut aller. Une société fondée sur la notion de droits naturels – droits de l'homme avant tout – reconnaît des droits semblables à la nature, et ce faisant met en péril les droits des hommes au bonheur, ou du moins à la sécurité matérielle.

Bill Clinton arrivé à la Maison-Blanche mit en œuvre, dans la concertation, un plan pour la forêt (*Forest Plan* alias *Option nine* 1994), qui permit de débloquer la situation, sans pour autant obtenir l'approbation entière ni des environnementalistes ni des forestiers. Pour bien comprendre la signification profonde de ce plan présidentiel, il faut souligner le fait que, dans une région, le Nord-Ouest pacifique, si longtemps inféodée aux intérêts forestiers, les environnementalistes, d'origine urbaine, et les experts scientifiques, dont bon nombre appartenaient au Forest Service, qu'ils avaient décidé de rejoindre au moment d'Earth Day (1970) dans l'enthousiasme de leur jeunesse, et eux aussi d'origine urbaine, avaient fait admettre leurs vues. Contrairement à leurs prédécesseurs, qui ne voyaient en elles que du bois d'œuvre à débiter, les nouveaux experts scientifiques du Forest Service affirmaient que les forêts primaires étaient utiles, qu'elles fournissaient un habitat nécessaire à la survie de nombreuses espèces, dont la chouette tachetée et l'aloue marbrée, et qu'elles assuraient la survie des poissons fréquentant leurs cours d'eau, dont le saumon. Ce retournement de politique dans la gestion des forêts nationales illustre l'impact que peut avoir l'expertise scientifique sur des questions environnementales et les conséquences économiques qu'elles induisent, même aux États-Unis. Mais il faut nuancer. Les experts scientifiques n'auraient sans doute pas été aussi bien entendus s'il s'était agi de questions affectant directement des industries plus puissantes. Ils furent surtout écoutés parce que leur discours était en accord avec les attentes de la majorité de l'électorat, désormais urbain. Cette prééminence sonne le glas de la puissance politique des intérêts ruraux dans l'Ouest et dans le reste du pays. Les citoyens qui rêvent de nature vierge auraient-ils gagné la partie ? La résistance est âpre.

Le Wise Use Movement, qui s'oppose à l'environnementalisme, s'inscrit parfaitement dans un plus vaste ensemble de courants contemporains qui remettent en question les idées des années soixante. On pense ici à la nouvelle droite, à ses ramifications politiques et religieuses⁹. En substance, le Wise Use Movement apparaît comme un regroupement de citoyens dont la plupart tirent leurs ressources de l'exploitation de la terre – ranchers, forestiers, bûcherons, propriétaires fonciers –, très souvent résidant dans l'Ouest. Le mouvement a d'ailleurs été présenté comme une émanation de l'Ouest rural traditionnel dont l'économie, reposant sur l'exploitation des ressources naturelles, est menacée par la nouvelle économie d'une région en pleine expansion, économie plus diversifiée. Il se rattache aussi à une forte tradition antifédérale de l'Ouest, dont la Sagebrush Rebellion de 1979 est l'exemple le plus connu. Il est donc normal de trouver le Wise Use Movement aux côtés de Posse Comitatus, des Survivalists ou de Christian Identity et autres groupuscules ou organisations d'extrême droite dans leur condamnation de l'écologisme fédéral. On imagine l'accueil réservé à la législation environnementale par les militants du Wise Use Movement, législation non seulement fédérale, mais aussi perçue comme étant l'émanation de la volonté des majorités citadines, de la côte Est et de la côte Ouest, de préserver un Ouest mythique, ses paysages et sa nature. Aux côtés de nombreux industriels, on compte, parmi les membres les plus actifs du Wise Use Movement, des exploitants forestiers et des fermiers : l'American Farm Bureau Federation lui assure ainsi le soutien de plus de 4 millions de fermiers, réaffirmant son caractère rural. Au total, mille cinq cents groupes très diversifiés représentent approximativement 3 millions de membres. Nombreux furent les procès intentés par les adhérents au mouvement, au cours desquels les experts scientifiques furent appelés à donner leur avis. Mais la science ne peut apporter de réponses claires.

Seule l'action s'appuyant sur les droits fait sens devant le silence de la science

Pour comprendre l'incapacité des scientifiques à clarifier les débats juridiques portant sur la législation environnementale, il convient de proposer une très brève rétrospective de l'histoire récente de l'écologie en tant que science. Le peuple américain, peuple pragmatique s'il en fut, est amoureux des merveilles de la technologie, laquelle lui permet d'avoir barre sur le réel. Le bonhomme Franklin et son paratonnerre, Edison et sa lampe, Graham Bell et le téléphone, Steve Jobs et ses

9. Voir M. BEN BARKA, *La Nouvelle Droite américaine (des origines à nos jours)*, Presses universitaires de Valenciennes, Valenciennes, 1996.

ordinateurs sont quelques-uns des héros de la saga technologique américaine. Moins iconiques, la locomotive à vapeur, le bulldozer, la tour de forage, la moissonneuse-batteuse, la charrue, le fusil et la simple hache ont été les instruments de la soumission de la nature sauvage. Ces inventions ont séduit car elles permirent la conquête et la domination de la forêt primitive, de l'immensité des terres de l'Ouest, des ressources du sous-sol. Une grande partie de l'histoire de l'Amérique blanche jusqu'en 1890 et même au-delà se concentre dans cette soumission de la nature. La science, qui a permis la réalisation de ces merveilles technologiques, est donc respectée aux États-Unis et donne l'impression de reposer sur des certitudes. Notons que l'accroissement impressionnant des procès dans les années récentes a donné le beau rôle aux experts juridiques certes, mais aussi aux experts scientifiques, dont on attend qu'ils donnent des réponses définitives. Il est ainsi significatif que les grandes organisations environnementales occupent un nombre croissant d'experts juridiques et scientifiques depuis les années soixante-dix. Mais la science peut-elle apporter des certitudes ? Au-delà des joutes procédurières, la question qui demeure est de savoir si la science, ici l'écologie, peut fournir des principes, des règles sur lesquels bâtir une nouvelle société écologique.

Un exemple possible du rôle que pourrait détenir la science comme justification de choix politiques dans la société américaine est fourni par l'influence qu'a pu y avoir le darwinisme social aux XIX^e et XX^e siècles. Son fondateur, le Britannique Spencer, trouva dans les idées de son contemporain Darwin de quoi étayer sa théorie, caricaturée dans le grand public par quelques raccourcis lapidaires tels que « la survie des plus forts » ou « la loi de la jungle ». Au nom de ces principes pseudo-scientifiques, les magnats de l'Âge doré se donnaient une légitimité, et le gouvernement fédéral a longtemps hésité à s'immiscer dans le domaine du social. L'ère reaganienne a récemment montré combien les principes du darwinisme social demeurent influents dans la société américaine. Ce n'est pas ici le lieu de savoir si le darwinisme social repose sur des certitudes scientifiques. On ne le mentionne que pour montrer comment la science peut servir de caution à une idéologie, qui y puiserait une légitimité définitive, et pour poser la question de savoir si l'écologie pourrait tenir ce rôle.

L'écologisme s'est effectivement bâti sur quelques mythes puisés dans les découvertes de l'écologie scientifique. Le holisme, le superorganisme, l'homéostasie, la symbiose en sont les meilleurs exemples. À partir de ces mythes, les environmentalistes ont cru pouvoir proposer un projet de société. Le concept de « superorganisme » est particulièrement séduisant pour un public américain, puisqu'il a été défini par un écologue né aux États-Unis, Frederic Clements (1874-1945). En substance, Clements affirme que ses observations portant sur un milieu naturel on ne peut plus américain, celui de la Prairie, montrent qu'un écosystème

détruit se reconstitue par phases prévisibles jusqu'à devenir un ensemble complexe en équilibre harmonieux, stade ultime où chaque élément a son rôle à jouer, qu'il appelle le « superorganisme ». Un modèle idéal pour les sociétés humaines qui rêvent d'harmonie et sont prêtes à croire à l'existence d'équilibres naturels. Un nouveau naturalisme était né. La réalité de ce beau concept de « superorganisme », synonyme d'écosystème parvenu à son stade ultime de développement, a pourtant été mise en doute. Pour faire court ¹⁰, on dira que l'attaque principale vint de William H. Drury et Ian C. T. Nisbet ¹¹, qui affirmaient que, dans les forêts du nord de la Nouvelle-Angleterre, le phénomène de succession qui normalement doit se terminer par un écosystème stable et mature ne débouchait sur rien. Le paysage change constamment au cours de l'histoire, sans que jamais il n'atteigne l'état de stabilité. Cela n'est qu'un exemple de la destitution des mythes premiers de l'écologie. Le scientifique qui a peut-être le plus contribué à cette révision est Daniel Botkin. Il affirmait dans son livre *Discordant Harmonies* (1991) que le slogan de Barry Commoner, l'une des grandes figures de l'écologie contemporain aux États-Unis, selon lequel « la nature sait mieux que quiconque ce qu'elle fait ¹² » était démenti par la recherche actuelle. Botkin avançait que les études des écologistes du XIX^e siècle se concentraient sur des périodes trop courtes, conduisant à des conclusions erronées sur la prétendue permanence des écosystèmes parvenus à maturité, idées qui avaient séduit les environmentalistes épris de permanence et de beauté dans une nature en équilibre. Botkin quant à lui parlait d'incertitude, d'imprévisibilité, de changement, de complexité ¹³. Ces mots appartiennent au vocabulaire de la nouvelle science écologique, laquelle a subi, comme pratiquement toutes les autres sciences, une remise en cause de ses acquis et de ses méthodes à la lumière de la redécouverte contemporaine de la redoutable complexité du réel, de la place qu'y occupent l'indéterminisme et le probabilisme. Le succès de l'expression « théorie du chaos » dans le grand public s'en est fait l'écho. Pour résumer, à travers l'exemple du mythe du superorganisme, on souhaite avoir montré que l'écologie en tant que science ne peut établir de certitudes, que la nature n'a pas de modèle idéal, stable, harmonieux à fournir aux sociétés humaines.

10. Voir l'étude magistrale de D. WORSTER, *Nature's Economy: A History of Ecological Ideas*, Cambridge University Press, Cambridge, 1977.

11. W. H. DRURY et I. C. T. NISBET, « Succession », *Journal of the Arnold Arboretum*, 54, juillet 1973, p. 360.

12. *Nature knows best*.

13. Voir R. O'TOOLE, « The New Conservation Movement », novembre 2000.

Cette destitution de la science s'inscrit dans un plus vaste mouvement de pensée contemporain. Disons simplement que la déconstruction ambiante vise aussi à destituer l'objectivisme, lequel crée une séparation entre l'observateur de la nature et la nature elle-même ; si les biologistes affirment l'existence de la nature, la réalité des espèces vivantes, et que la science est un moyen d'accroître la connaissance que nous en avons, les déconstructionnistes semblent nier la réalité de la nature, ou du moins poser que, s'il existe quelque chose en dehors de nous, nous ne pouvons en avoir une connaissance objective, enfermés que nous sommes à l'intérieur des limites que nous imposent nos sens et les prisons de nos représentations mentales nimbées d'idéologie¹⁴. Dans le même ordre d'idées, les scientifiques, et cela est sans doute plus vrai encore aux États-Unis, se voient reprocher leurs liens avec les milieux industriels qui les financent, ce qui oriente et la direction de leurs recherches et, sans doute, leurs conclusions. La légitimité, voire la survie, de l'environnementalisme dépend pourtant beaucoup de l'avis des experts scientifiques, lesquels sont d'ailleurs tout autant mis à contribution par les industriels pollueurs, qui payent mieux.

On imagine la déroute des environnementalistes dépossédés de leurs mythes fondateurs tirés de l'écologie. La théorie connue sous le nom de « Gaïa », dernier avatar du mythe de l'équilibre naturel, malgré ses assises scientifiques, reste très critiquée. Les environnementalistes américains ont alors opéré un repli stratégique vers l'éthique et la défense des droits du vivant. Ce choix, on espère l'avoir montré, ne doit rien au hasard dans un pays qui a été littéralement créé sur la notion de droit, droits naturels, droits de la personne, comme le précise la Déclaration d'indépendance. Nous retrouvons ici une fois encore imbriqués écologisme et mythes fondateurs de la nation. Notons que Thomas Jefferson, ambassadeur à Paris au moment où s'écrivait la Constitution, fut fort fâché de ne pas y voir ces droits inscrits, et obtint qu'ils y figurassent sous le titre de *Bill of Rights*, les dix premiers amendements. Rappelons encore que Roderick F. Nash interprète une grande partie de l'histoire américaine comme l'extension de ces droits à des communautés de plus en plus larges : les Noirs, les femmes, les Indiens, les espèces animales et bientôt sans doute les rivières, les rochers et les écosystèmes. Il n'y a rien de surprenant à voir la place qu'occupe la notion de droits, qui nécessairement appelle une éthique pour les fonder, dans un pays qui a toujours été peu ou prou torturé par un moralisme hérité des puritains.

14. M. E. SOULÉ, « The Social Siege of Nature », *Reinventing Nature ? : Responses to Postmodern Deconstruction*, M. E. SOULÉ et G. LEASE (éd.), Island Press, Washington, D.C./Covelo, California, 1995, p. 137-62.

Retour pragmatique sur le terrain

Sans doute faudrait-il encore mentionner de nombreux facteurs ponctuels et internes au mouvement environnementaliste américain pour rendre pleinement compte de ses incertitudes actuelles. On peut, sans doute hâtivement, les regrouper en deux grandes tendances. D'une part, la tendance à la radicalisation, le refus du compromis, dans la droite ligne de l'intégrisme biocentrique de « Earth First ! » et de l'écologie profonde, tendance qui touche les grandes organisations au plan national, et, d'autre part, la tendance à l'essoufflement d'un mouvement qui, institutionnalisé, n'a plus l'attrait de la nouveauté.

Les personnes de bonne volonté, réellement soucieuses de la sauvegarde de l'environnement, veulent dépasser les conflits et luttes idéologiques où le mot d'ordre demeure le refus du compromis, la préservation totale des espaces de nature vierge sur le domaine fédéral, imposée s'il le faut par le pouvoir central. Nombreuses parmi elles sont celles qui reconnaissent que les étendues préservées ne suffisent pas à maintenir en bonne santé l'écosystème global et que l'emprise anthropocentrique sur la planète étant désormais quasi totale, la seule issue est une gestion anthropocentrique du milieu naturel, pour préserver l'environnement, le seul dont l'espèce humaine dispose.

On assiste donc, localement, à des regroupements de bonnes volontés, qui lancent des groupes de discussion ouverts aux ranchers, aux élus locaux, aux environnementalistes, aux fermiers, aux cadres de grandes sociétés d'exploitation forestière, aux représentants des agences fédérales. Les discussions sont âpres, mais on peut citer quelques cas où le souci de préserver l'environnement l'emporte sur des considérations purement économiques. Le groupe de la Quincy Library (Californie) a ainsi tenté de faire réduire sur le long terme le niveau d'abattage dans la forêt nationale de Plumas. On peut citer d'autres groupes : Applegate Partnership en Oregon, Henrys Fork Watershed Association en Idaho, et Blackfoot Challenge dans le Montana. La philosophie qui semble se dégager de cette tendance au dialogue se répandant dans l'Ouest américain est la participation aux prises de décision des premiers concernés. On peut ainsi espérer qu'ils participeront activement, volontairement, à la préservation de l'environnement, au lieu de résister à des lois venues de Washington qui leur semblent dictatoriales et kafkaïennes. Un des spécialistes de ces groupes, Donald Snow, parle même de retour à une forme de démocratie jeffersonienne¹⁵. Les ombres des mythes fondateurs viennent une fois encore hanter l'environnementalisme américain.

15. D. SNOW, « Empire or Homelands ? A Revival of Jeffersonian Democracy in the American West », *The Next West: Public Lands Community and Economy in the American*

Il y a quelque ironie à voir le parallèle entre cette approche consensuelle et les leçons tirées par certaines organisations environnementales internationales des remontrances des intellectuels du tiers-monde comme Guha. Il n'est pas impossible qu'il y ait eu un lien de cause à effet. Randal O'Toole, expert du Forest Service, écrit :

« En dehors des États-Unis, des groupes environnementaux comme le WWF et le Conservation International ont appris que préserver la biodiversité était beaucoup plus facile à réussir avec la coopération des communautés de populations locales. En dépit de l'hostilité d'autres groupes environnementaux, des environmentalistes américains se sont engagés dans une voie similaire, pour mettre au point des projets de protection de l'environnement s'appuyant sur les communautés locales. »

Il faut rester néanmoins prudent sur l'interprétation que l'on peut donner des évolutions récentes de l'environnementalisme américain quant à de possibles leçons tirées d'expériences de projets mis en œuvre dans le tiers-monde. On ne peut que souligner cependant la signification profonde dans un contexte américain de cette nouvelle perception de la nature qui émerge de ces groupes de discussion. Il y a là le renoncement à la nature sauvage, à la *wilderness* originelle, un monde préservé, une nature où l'homme ne serait que visiteur. L'homme américain réinstallé dans la nature, acceptant d'agir sur le milieu, abolit l'idée même de *wilderness*.

Il faut donc admettre que l'environnementalisme américain traverse une phase d'incertitude. Parmi les premières causes de son déclin, on peut faire figurer le fondamentalisme biocentrique qui refuse le compromis ; la puissance d'un contre-mouvement, le Wise Use Movement, qui trouve chez ces communautés ses plus ardents adhérents et se fait entendre ; les outrances d'une législation qui donne le sentiment d'être voulue par une majorité urbaine qui l'impose aux ruraux. De son côté, la science, qui donnait à l'écologisme une légitimité et des prétentions à imposer une idéologie irréfutable, non seulement en remet en cause les mythes premiers, mais ne laisse aux environmentalistes qu'un monde fait de complexité, d'indéterminisme, où il est inutile de chercher un modèle d'équilibre et d'harmonie. Reste donc le domaine de l'éthique, qui fonde les droits des hommes et des espèces vivantes, en attendant ceux des écosystèmes. C'est là une sorte de retour aux sources, aux fondements de la nation américaine, qui s'est littéralement créée sur cette notion. Mais, pragmatisme oblige, face à cette déroute, à ces outrances, aux blocages qu'elles entraînent, un environnementalisme nouveau est peut-être en

West, J. A. BADEN et D. SNOW (éd.), Gallatin Institute/Island Press, Washington, D.C./Covelo, California, 1997, p. 181-204.

train de se créer, fait de dialogue, de participation, au niveau local. Il renonce au vieux rêve américain d'une Amérique originelle préservée dans de mythiques étendues sauvages mises à l'abri des assauts de la civilisation corruptrice. Il admet que la gestion de l'environnement relève de la compétence et de l'ingérence des hommes. C'est aussi une manière d'affirmer les droits de chacun des intéressés, dans son environnement quotidien, au niveau local, à se faire entendre. Est-ce la résurgence de l'idéal démocratique de Jefferson ?

Conclusion

Sauver le monde, montrer la voie... Mais les acteurs de l'environnementalisme anthropocentrique, telles les grandes organisations environnementales comme le Sierra Club, semblent par trop avoir consenti de compromis avec les puissances industrielles et commerciales. Peut-on sauver un arbre à moitié ?

La notion des droits, héritée des Lumières, base de la Déclaration d'indépendance et de la Constitution des États-Unis, était étroitement associée à la nature à l'époque. Il semble que cette notion demeure la question centrale qui anime l'écologie, américain ou mondial. Il faut y voir la continuité de la tradition politique américaine, mais aussi la conséquence de l'incapacité de la science, fût-elle écologique, à proposer des certitudes, à faire émerger un modèle d'équilibre, d'harmonie et de permanence dans la nature. Cela dit, si les États-Unis de par leur puissance et leur leadership mondial peuvent influencer ou simplement peser sur la politique environnementale mondiale, un certain nombre de questions doivent être posées.

Dans quelle mesure peut-on prendre au sérieux, et même tolérer, les leçons ou directives du plus gros pollueur mondial, dont on n'a pas exactement le sentiment qu'il soit aussi le dépollueur payeur ? Cette mauvaise foi totale irrite. Les environnementalistes américains sérieux ont ainsi d'autant plus de mérite à dénoncer leurs confrères beaux parleurs fustigeant les incendies volontaires pour le défrichement de l'Amazonie, alors qu'un désastre biologique comparable a lieu aux États-Unis dans les forêts primaires du Nord-Ouest pacifique.

Si la politique environnementale globale mise en place depuis quelque temps par l'ONU est effectivement relayée par les États-Unis un de ces prochains jours – une catastrophe écologique bien orchestrée médiatiquement peut suffire à mettre en branle une opinion publique américaine vite impliquée pour peu qu'on fasse appel à l'émotionnel, comme savent si bien le faire ses médias préférés –, comment va se traduire l'ingérence américaine dans les affaires environnementales mondiales ?

On espère avoir montré qu'il y a une forte probabilité pour que les modalités de cette ingérence passent par la notion de droit, des droits et du droit d'ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays. S'il en est ainsi, va-t-on voir le droit américain s'étendre au reste du monde ? Le cas de l'Otan donne à réfléchir.

Bibliographie

- ARNOLD R. et GOTTLIEB A., *Trashing the Economy: How Runaway Environmentalism Is Wrecking America*, Free Enterprise Press, Bellevue, Washington, 1993.
- BEN BARKA M., *La Nouvelle Droite américaine (des origines à nos jours)*, Presses Universitaires de Valenciennes, Valenciennes, 1996.
- BERNON M., *L'Amérique malade de ses déchets*, Économica, Paris, 1990.
- BRYANT B. (éd.), *Environmental Justice: Issues, Policies, and Solutions*, Island Press, Washington, D.C., 1995.
- BULLARD R. D. (éd.), *Confronting Environmental Racism: Voices from the Grassroots*, South End Press, Boston, Massachusetts, 1993.
- ID., *Unequal Protection: Environmental Justice and Communities of Color*, Sierra Club Books, San Francisco, 1994.
- DELÉAGE J.-P., *Une histoire de l'écologie*, Points/Sciences, Paris, 1994.
- DEVAL B. et SESSIONS G., *Deep Ecology: Living as if Nature Mattered*, Gibbs Smith, Peregrine Smith Books, Layton, Utah, 1985.
- DOWIE M., *Losing Ground: American Environmentalism at the Close of the Twentieth Century*, The MIT Press, Cambridge, Massachusetts, 1996, p. 284-285.
- DUBAN F., *L'Écologisme aux États-Unis: histoire et aspects contemporains de l'environnementalisme américain*, Université de la Réunion/L'Harmattan, Paris, 2000.
- FERRY L., *Le Nouvel Ordre écologique: l'arbre, l'animal et l'homme*, Grasset, Paris, 1992.
- GROVE N., « Which Way to the Revolution ? », *American Forests*, mars-avril 1990, p. 22.
- HARDIN G. J., *The Limits of Altruism: An Ecologist's View of Survival*, Indiana University Press, Bloomington, 1977, cité in D., MARK, *Losing Ground: American Environmentalism at the Close of the Twentieth Century*, The MIT Press, Cambridge, Massachusetts, 1996, p. 166.
- JEFFERSON T., *Notes on Virginia (1784-1785)*, 3 décembre 2000.
- LEOPOLD A., *A Sand County Almanac*, Ballantine Books, New York, 1991.
- MANES C., *Green Rage: Radical Environmentalism and the Unmaking of Civilization*, Little, Brown and Company, Boston, 1990.
- MARIENSTRAS E., *Les Mythes fondateurs de la nation américaine: essai sur le discours idéologique aux États-Unis à l'époque de l'indépendance (1763-1800)*, François Maspero, Paris, 1977.
- MARTIN J.-P. et ROYOT D., *Histoire et civilisation des États-Unis: textes et documents commentés du XVII^e siècle à nos jours*, Nathan, Paris, 1988.

- MORIN E., *La Méthode : 1. La Nature de la nature*, Seuil, Paris, 1977.
- MUIR J., *My First Summer in the Sierra*, Penguin Books, New York, 1987.
- NAESS A., « The Shallow and The Deep, Long-Range Ecology Movements, A Summary », *Inquiry*, 16, Oslo, 1973, p. 95-100.
- NASH R. F., *The Rights of Nature : A History of Environmental Ethics*, The University of Wisconsin Press, Madison, Wisconsin, 1989.
- NASH R. F., *Wilderness and the American Mind*, 3^e édition, Yale University Press, New Haven, 1982.
- GUHA R., « Radical Environmentalism and Wilderness Preservation, A Third-World Critique », *Environmental Ethics*, 11, printemps 1989, p. 71-80.
- OATES D., *Earth Rising. Ecological Belief in an Age of Science*, Oregon State University Press, Corvallis, Oregon, 1989.
- PELLETIER P., *L'Imposture écologiste*, GIP Reclus, Montpellier, 1993.
- RUSSELL M., « Environmental Protection for the 1990s and Beyond », *Environment*, septembre 1987, p. 14.
- SHABECOFF P., *A Fierce Green Fire : The American Environmental Movement*, Hill and Wang, New York, 1993.
- SNOW D., « Empire or Homelands ? A Revival of Jeffersonian Democracy in the American West », *The Next West : Public Lands Community and Economy in the American West*, J. A. Baden et D. Snow (éd.), Gallatin Institute/Island Press, Washington, D.C./Covelo, California, 1997, p. 181-204.
- WEEKS W. E., *Building the Continental Empire : American Expansion From the Revolution to the Civil War*, Ivan R. Dee, Chicago, 1996.
- DRURY W. H. et NISBET I. C. T., « Succession », *Journal of the Arnold Arboretum*, 54, juillet 1973, p. 360.
- WORSTER D., *Nature's Economy : A History of Ecological Ideas*, Cambridge University Press, Cambridge, 1977.
- ZASLOWSKY D. et WATKINS T. H., *These American Lands : Parks, Wilderness, and the Public Lands*, Island Press, Washington, D.C., 1994.